

Sécurité :

l'affaire de tous, l'affaire de l'Assemblée

Attentats terroristes aux États-Unis, forces de l'ordre victimes d'agressions trop souvent mortelles, explosion de l'usine AZF : l'insécurité, quelles qu'en soient les formes, a été au cœur de l'actualité de cette année 2001. Préoccupation majeure des Français, elle a mobilisé l'Assemblée nationale, qui a su prendre la mesure des atteintes portées à la sécurité intérieure.

Sécuriser le quotidien

«La sécurité est un droit, qui conditionne l'exercice des libertés individuelles et collectives», mais aussi «un défi, notre pays étant confronté (...) à une augmentation tendancielle de la délinquance», rappelle Bruno Le Roux dans son rapport sur le projet de loi sur la sécurité quotidienne (n° 2996). L'Assemblée a donc fait de la lutte contre l'insécurité une de ses priorités, en veillant à proposer des réponses concrètes à des difficultés quotidiennes. Lors de l'examen du projet de loi, les députés se sont ainsi attachés à contrer la prolifération des armes à feu, notamment en entourant leur commercialisation de règles beaucoup plus strictes.

Pour répondre plus efficacement aux nouvelles formes de criminalité qui affectent nos concitoyens, ils ont également donné aux maires le pouvoir d'ordonner le placement ou l'euthanasie d'un animal, permis aux propriétaires d'immeubles d'appeler les forces de l'ordre en cas d'occupation des espaces communs, ou encore subordonné l'organisation des «rave parties» à une déclaration préalable.

Bruno Le Roux, rapporteur du projet de loi sur la sécurité quotidienne

Alerté par Jean-Pierre Brard sur la nécessité de mieux appréhender la fraude à la carte bancaire (avis n° 2992 et rapport n° 3229), le Gouvernement a également proposé des dispositions destinées à renforcer la sécurité des moyens de paiement en élevant au rang de délit le fait de participer à toute opération ayant pour but la fraude à la carte bancaire.

Enfin, survenus au cours de l'examen du projet de loi, les attentats du 11 septembre ont justifié une réponse immédiate et proportionnée. L'Assemblée nationale a ainsi inséré dans la loi du 15 novembre sur la sécurité quotidienne, la fouille de véhicule sur réquisition du procureur de la République, ainsi que, sous certaines conditions, les perquisitions au cours d'enquêtes préliminaires.



Odile Saugues, rapporteure du projet de loi «sécurité des infrastructures»



«Sanctuariser» l'école

Autrefois préservée des problèmes sociaux, l'école est aujourd'hui devenue le lieu où s'expriment toutes les tensions. Une évolution qui n'a pas manqué de faire réagir la représentation nationale, bien décidée à ne pas admettre la banalisation de la violence à l'école. Aussi, sur proposition du groupe RPR, la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales décidait-elle de mettre en place une mission d'information sur la sécurité dans les établissements scolaires, présidée par Bruno Bourg-Broc. Après s'être rendue dans plusieurs établissements, la mission a formulé 45 propositions destinées à promouvoir et mettre en œuvre une approche globale de la sécurité, concernant aussi bien la délinquance que la sécurité des bâtiments ou de l'alimentation.

Des transports plus sûrs

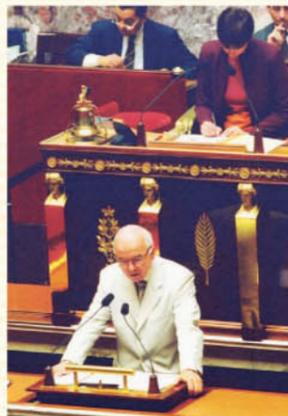
La catastrophe du tunnel du Mont-Blanc, hélas suivie par celle du Saint-Gothard, a cruellement rappelé que la maintenance étant souvent négligée au profit des investissements. L'Assemblée nationale n'a pas manqué de prendre sa part dans la réflexion et l'élaboration de mesures concrètes, notamment grâce au travail mené par Odile Saugues, rapporteure du projet de loi relatif à la sécurité des infrastructures et systèmes de transport (n° 3296).

En première lecture, les députés ont ainsi souhaité que la sécurité de tous les ouvrages à risque fasse désormais l'objet d'une vérification avant le démarrage des travaux et leur mise en service, subordonnant celle-ci à une autorisation.

En outre, afin de faciliter l'analyse des causes des accidents de transports, les députés ont souhaité que les enquêtes techniques après accident, qui existent depuis longtemps dans le domaine aérien, soient désormais généralisées à l'ensemble des modes de transport.

Unanimité pour Toulouse

Quelques jours après l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, pas moins de sept propositions de résolution tendant à créer une commission d'enquête étaient déposées, émanant de députés représentant l'ensemble des groupes parlementaires. Afin de faire la lumière sur les causes de cette tragédie et d'empêcher que l'une des plus graves catastrophes industrielles qu'ait connue la France à ce jour ne se reproduise, mais aussi de s'assurer que les victimes seront rapidement et dignement indemnisées, une commission d'enquête était mise sur pied dès le 10 octobre. Celle-ci est présidée par François Loos et son rapporteur est Jean-Yves Le Déaut.



Jean-Pierre Brard, auteur du rapport d'information sur la sécurité des cartes bancaires



Bruno Le Roux, rapporteur du projet de loi sur la sécurité quotidienne



> La sonnette fixe du Président

Le premier modèle de sonnette fixe fut offert à la présidence en 1850 par l'ingénieur Fichet en remplacement de la simple sonnette à manche, trop instable, pour rétablir le calme dans l'hémicycle. Elle devait résister quarante-neuf années jusqu'à ce qu'un geste trop nerveux du Président Deschanel la fêle en 1899 au cours d'une séance houleuse.



Lutter contre la corruption financière

Impossible de lutter pleinement contre l'insécurité sans éradiquer la criminalité financière, les deux étant bien souvent étroitement liées. Telle est l'intime conviction de la mission d'information sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment de capitaux en Europe, animée par Vincent Peillon, Président, et Arnaud Montebourg, rapporteur, qui ont

poursuivi leur travail d'investigation et de dénonciation de pratiques plus que jamais intolérables. Après les principautés du Liechtenstein et de Monaco, c'est la Suisse, la Cité de Londres, Gibraltar ainsi que les dépendances de la Couronne qui ont, cette année, fait l'objet d'enquêtes minutieuses et sans tabous et dont les conclusions ont suscité de vifs débats (n° 2311, vol. 3 et 4).



Arnaud Montebourg, rapporteur, et Vincent Peillon, Président de la mission «blanchiment»

Patrimoine
DE L'ASSEMBLÉE

Un peu d'histoire...